

POUR LE DEVELOPPEMENT DE TIERS LIEUX SUR LES GARES

SYNTHESE AU 30 JUIN 2016

Un million d'actifs habitent les départements de la deuxième couronne Île de France et vont chaque jour travailler à Paris et dans les départements de première couronne ; pour moitié en voiture ou en train. Les quelques 500 000 actifs qui prennent le train forment, à l'heure de pointe, les 2/3 des voyageurs de la vie quotidienne.

Si, un ou deux jours par semaine, 10% de ces actifs pouvaient travailler à côté de chez eux, dans un tiers-lieu qui n'est ni leur logement ni leur lieu de travail, alors le confort de voyage en train à l'heure pointe serait celui du mercredi, bien connu des clients du transporteur ferroviaire.

L'effet bénéfique d'un tiers-lieu, conçu comme une offre de mobilité choisie, ne s'arrête pas là.

- + **Pour l'actif**, utilisateur d'un tiers-lieu, ce sont 2 heures de trajet économisées en moyenne par jour d'utilisation : l'équivalent d'une journée de travail par mois s'il l'utilise un jour par semaine ; avec la diminution du stress, l'augmentation du confort de vie, de bien être que cela entraîne.
- + **Pour l'entreprise** qui emploie ce collaborateur, c'est plus de bien être au travail, de l'utilisateur du tiers-lieu comme des autres collaborateurs qui bénéficient de l'effet mercredi ; avec la productivité, l'attractivité et la qualité de vie au travail que cela génère. Tout en ayant l'assurance en cas d'urgence de pouvoir appeler son collaborateur si ces tiers- lieux sont sur la gare ou à proximité immédiate.
- + **Pour l'entreprise et le collaborateur**, c'est la garantie d'un environnement de travail professionnel, à l'informatique sécurisée ; avec un ancrage dans les territoires, facteur de synergies avec d'autres partenaires.
- + **Pour les territoires**, ce sont des emplois, en quantité, dans un marché de bureaux inexistant depuis la suppression de l'agrément en 1985 ; avec les conséquences positives de ces tiers-lieux sur l'économie locale en termes de créations de services à la personne et à l'entreprise. Si telle est la volonté de la collectivité territoriale, d'autres fonctions peuvent prendre place dans ces tiers lieux : au plan du développement économique avec l'adjonction d'incubateurs ou de fab'lab ; au plan des services sociaux avec des PIMM'S ou des relais de service public ; au plan de la transition énergétiques et écologiques avec des maisons carbone ou climat-énergie.
- + **Pour les pouvoirs publics**, l'autorité organisatrice de transport et son opérateur SNCF ainsi que Gares & Connexions, c'est une offre complémentaire de l'indispensable remise à niveau du réseau et du service de transport et en gare. Elle est aussi complémentaire de l'offre de service du Grand Paris Express et peut être développée dès maintenant, pour une satisfaction plus grande du service de transport rendu, dans une optique d'offre personnalisée et porte à porte.

Après avoir identifié 42 intercommunalités, totalisant 70% du million d'actif et 95% des montants dans les trains, SNCF-Gares&Connexions a lancé trois appels à manifestation d'intérêt pour identifier dans un premier temps les investisseurs et les opérateurs potentiels de ces tiers-lieux ainsi conçus puis monter, en concertation avec les entreprises utilisatrices et les élus, les opérations maillant le territoire régional. 21 sites localisés dans cette quarantaine d'intercommunalités ont été ainsi proposés aux opérateurs.

Pour faire émerger la demande, SNCF Gares & Connexions a pris l'initiative de proposer à des entreprises potentiellement intéressées de monter un club sous la forme d'une association loi 1901.

Dalkia, La Poste, Schneider Electric, SNCF Gares&Connexions et Veolia Environnement ont décidé d'en être les membres fondateurs. En septembre 2014, les entreprises membres totalisaient 130 000 salariés en Île de France. Elles ont été rejointes par Cisco, Crédit Coopératif, et Engie.

